Cse – Comité Social Economique – Version Cadres et Direction

Fiche technique

Secteurs
Tous secteurs

Public
Directeurs, DRH, Cadres

Durée
2 jours

Organisme de formation
➲ ACOA

Date limite d'inscription
14/09/2020

Lieux & dates

➲ **Groupe 1**
AGIPSAH ABYMES
Les 21 & 22 sep. 2020
➲ **Groupe 2**
AGISPSAH ABYMES
Les 12 & 13 oct. 2020

Interlocuteur Opco Santé

Delphine ETIENNE
delphine.etienne@opco-sante.fr
+33690551282

Intervenant

➲ **Marie France FELICITE**
Intervenante

Contexte

Le CSE comité social économique remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP) délégué du personnel (DP), comité d'entreprise (CE), et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Le CSE devra être mis en place dans toutes les entreprises concernées le 1er Janvier 2020 au plus tard. Il convient, à travers cette formation d'identifier ce qui change pour mieux réussir.

Objectifs

- **Maîtriser le rôle et le fonctionnement de la nouvelle instance,**
- **Identifier les étapes de sa mise en place,**
- **Appréhender son nouveau rôle de membre de CSE dans cette nouvelle organisation**
- **Connaître les moyens attribués aux membres du CSE pour l'exercice de leur mandat.**
- **Réussir le fonctionnement du CSE**

Prérequis

Expérience en qualité d'encadrant.

Contenu

- La réglementation ordonnance Macron
- Organisation fonctionnement du CSE
- Accords sur le dialogue social
- Modalités d'information, consultation du CSE
- Attributions du CSE
- Les représentants de proximité – Le conseil d'entreprise